

Saisine n°2007-124

DECISION

de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité

à la suite de sa saisine, le 5 novembre 2007,
par Mme Josette PONS, députée du Var

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 5 novembre 2007, par Mme Josette PONS, députée du Var, de la réclamation de Mme C.S. ayant trait à un litige privé avec son ex-concubin, policier municipal stagiaire à Cannes.

DÉCISION

Les faits évoqués par la requérante impliquant certes un policier municipal stagiaire, mais relevant entièrement du champ des relations privées, la Commission nationale de déontologie de la sécurité ne peut que se déclarer incompétente en la matière.

Adoptée le 17 décembre 2007